



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

**Le 08 décembre 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-01**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 novembre 2020**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 novembre 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 novembre 2020.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

**Le 08 décembre 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-02**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Modalités de vote pour désigner les membres des instances**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il convient de procéder à une nomination ou à une présentation.

En vertu du même article, le Conseil municipal peut néanmoins décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément de mode scrutin.

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Décide de procéder par vote à main levée pour désigner les membres de l'assemblée délibérantes qui siègeront au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 37  
**Absent(s) représenté(s) :** 2  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201114\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-03**

### **Désignations des représentants de la Ville et des associations au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. L'article D2224-3 du même code prévoit que cette commission examine également les rapports annuels établis par les établissements publics de coopération intercommunale pour les compétences transférées en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets et assimilés.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des associations locales désignées par l'assemblée délibérante.

Par délibération du 14 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé que la composition de la CCSPL serait la suivante :

- Un collège de 5 élus titulaires et 5 membres suppléants
- Un collège de 6 associations représentées, pour chacune d'entre elles, par son président ou son représentant.

Les associations membres de la CCSPL du mandat précédent ont été sollicitées et ont accepté de participer à nouveau à cette commission.

Il s'agit des associations suivantes :

- Association Familiale Familles de France de Joué-lès-Tours,
- OR.GE.CO Familles Rurales (ORganisation GÉnerale des COnsommateurs Familles Rurales),
- AFOC 37 (Association Force-Ouvrière des Consommateurs d'indre-et-Loire),
- UFC Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir),
- CLCV Touraine (Consommation Logement Cadre de Vie Touraine),
- INDECOSA-CGT-37 (Association pour l'INformation et la DEfense des COsommateurs SALariés d'Indre-et-Loire).

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 abstentions ( Laurence HERVÉ, Stéphanie GHERISSI ),

➤ Désigne les associations suivantes pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Association Familiale Familles de France de Joué-lès-Tours,
- OR.GE.CO Familles Rurales (ORganisation GÉnerale des COnsommateurs Familles Rurales),
- AFOC 37 (Association Force-Ouvrière des Consommateurs d'indre-et-Loire),
- UFC Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir),
- CLCV Touraine (Consommation Logement Cadre de Vie Touraine),
- INDECOSA-CGT-37 (Association pour l'INformation et la DEfense des COsommateurs SALariés d'Indre-et-Loire),

➤ Dit que ces associations seront représentées par leur Président ou son représentant

Après avoir décidé, en début de séance, de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales), il est proposé que le Conseil municipal procède maintenant à l'élection, à main levée, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres de l'assemblée délibérante qui siégeront au sein de la CCSPL, conformément au règlement intérieur de cette commission approuvé par le Conseil municipal du 22 décembre 2014.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A (Majorité municipale) :

Membre titulaire : Gilles LHERPINIÈRE

Membre titulaire : Lionel AUDIGER

Membre titulaire : Philippe LACARTE  
Membre titulaire : Guy FANDO  
Membre titulaire : Guy LIMOUZINEAU

Membre suppléant : Michel CRAVENAUD  
Membre suppléant : Caroline ALLIOT  
Membre suppléant : Mickaël RISCH  
Membre suppléant : Lindsay GENTILHOMME  
Membre suppléant : Elodie HUAULT

Liste B (Gauche, Ecologiste et solidaire) :  
Membre titulaire : Marie-Pauline MALET  
Membre suppléant : Francis BARBÉ

Le résultat de l'élection qui s'est déroulée à main levée est le suivant :

Nombre de votants :	39
Ne prennent pas part au vote :	0
Abstentions :	2
Nombre de suffrages exprimés :	37
Sièges à pourvoir :	5
Quotient électoral :	7.4

	Nombre de voix	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués au plus fort reste	Total de sièges
Liste A – Majorité municipale	32	4	0	4
Liste B – Gauche Ecologique et Solidaire	5	0	1	1

Sont déclarés élus :

Membres titulaires :  
Gilles LHERPINIÈRE  
Lionel AUDIGER  
Philippe LACARTE  
Guy FANDO  
Marie-Pauline MALET

Membres suppléants :  
Michel CRANENAUD  
Caroline ALLIOT  
Mickaël RISCH  
Lindsay GENTILHOMME  
Francis BARBÉ

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-04**

### **Tours Métropole Val de Loire - Rapport annuel d'activité 2019**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil municipal.

En application de cet article, le rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire est présenté aux membres du Conseil municipal.

Il est composé des 8 thématiques suivantes :

- Développement économique, tourisme et Aménagement numérique,
- Mobilité et infrastructures,
- Habitat et Politique de la Ville
- Culture et sport,
- Collecte et propreté urbaine,
- Eau potable et assainissement,
- Transition écologique et énergie,
- Fonctionnement et budget.

Vu le rapport annuel d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire,

Le Conseil municipal

- Prend acte du rapport d'activité de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2019.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 37  
**Absent(s) représenté(s) :** 2  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201114\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-05**

### **Tours Métropole Val de Loire - Rapport annuel 2019 sur l'activité, le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Tours Métropole Val de Loire exerce les compétences Eau potable et Assainissement. En 2019, l'exploitation des systèmes d'eau potable et d'assainissement de la commune de Joué-lès-Tours était gérée par le délégataire VEOLIA EAU.

Au vu du rapport annuel fourni par le délégataire et des indicateurs de gestion établis par les services communautaires, et conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Tours Métropole Val de Loire a présenté son rapport annuel 2019 sur l'activité, le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au Conseil Métropolitain le 23 novembre 2020.

Ce rapport doit respecter des indicateurs techniques, financiers et de performance, conformément à l'article D2224-1 et l'annexe VI du CGCT, ainsi qu'au décret n°2007-675 et à l'arrêté du 2 mai 2007.

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal ce même rapport, adopté par Tours Métropole Val de Loire.

Le Conseil municipal

- Prend acte du rapport 2019 de Tours Métropole Val de Loire sur l'activité, le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

En exercice : 39  
Présent(s) : 37  
Absent(s) représenté(s) : 2  
Absent(s) non représenté(s) : /  
Ne prennent pas part au vote : /  
Votants : 39

Date de convocation :  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020  
Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-06**

### **Tours Métropole Val de Loire - Rapport annuel 2019 sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Tours Métropole Val de Loire est compétente en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et en matière de collecte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Pour l'année 2019, Tours Métropole Val de Loire a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, respectant les indicateurs techniques et financiers, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport a été présenté au Conseil Métropolitain du 23 novembre 2020.

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, adopté par Tours Métropole Val de Loire et joint en annexe.

Le Conseil municipal

- Prend acte du rapport annuel d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-07** **LIGÉRIS - Rapport 2019**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la Ville, au sein du Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte, établissent, au moins une fois par an, un rapport écrit qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019, il a été décidé du changement de dénomination de la TOURANGELLE IMMOBILIER.

LIGÉRIS est née le 1<sup>er</sup> juillet 2019 suite à la fusion entre la SEMIVIT et la TOURANGELLE IMMOBILIER.

Afin de réaliser la fusion, LIGÉRIS a procédé à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles. Ainsi le nouveau capital s'élève à 37 989 810 € au 31 décembre 2019.

Le rapport du représentant de la Ville est joint en annexe.

Le rapport de gestion de la société LIGÉRIS peut être obtenu sur demande auprès du service du Conseil municipal.

Après avis favorable de la Commission Joué Durable réunie le 26 novembre 2020,

Le Conseil municipal

- Prend acte rapport du représentant de la Ville au conseil d'administration de LIGÉRIS (Ex La Tourangelle Immobilier) pour l'année 2019.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



Ville de Joué-lès-Tours  
Indre-et-Loire

Conseillers municipaux :

En exercice : 39  
Présent(s) : 37  
Absent(s) représenté(s) : 2  
Absent(s) non représenté(s) : /  
Ne prennent pas part au vote : /  
Votants : 39

Date de convocation :  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 décembre 2020

### Délibération n°2020-12-08

### Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle (PFI) - Rapport 2019

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la Ville, au sein du Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte, établissent, au moins une fois par an, un rapport écrit qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Le rapport écrit établi par le représentant de la Ville auprès des Pompes funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle, pour l'année 2019, est joint en annexe

Le rapport d'activité 2019 des Pompes funèbres intercommunales peut être obtenu sur demande auprès du service du Conseil municipal.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Le Conseil municipal

- Prend acte rapport établi par le représentant de la Ville aux Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle pour l'année 2019.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 37  
**Absent(s) représenté(s) :** 2  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-09** **Démolition d'un bâtiment modulaire Jean Bouin**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Le bâtiment modulaire servant de club house au stade Jean Bouin appartient à la commune.

Suite à l'incendie survenu dans ce bâtiment, il n'est plus possible d'y accueillir du public.

Il est donc proposé de le démolir afin de le remplacer.

Ce modulaire, parcelle cadastrée BD n°356, est situé 13 rue Jean Bouin.

En application des articles R423-1 et 421-14 du code de l'urbanisme et de l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis favorable de la Commission Joué Durable réunie le 26 novembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la demande de permis de démolir,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'autorisation portant permis de démolir.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-10**

#### **Cession d'un local commercial 2 bis rue Descartes**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

La Ville de Joué-lès-Tours s'est portée acquéreur d'un local commercial situé 2 bis rue Descartes à Joué-lès-Tours le 21 janvier 2017.

L'objectif de cette acquisition était d'y maintenir une activité commerciale pérenne dans le centre de Joué-lès-Tours et notamment dans la rue Gamard, artère commerçante de la ville.

Le local est aujourd'hui vide depuis le départ du dernier locataire en juillet dernier.

Monsieur Aymeric ZONA, pédicure-podologue, souhaite acquérir le local afin d'y transférer son activité.

Considérant que la Ville n'a pas vocation à maintenir sa pleine propriété sur un local d'activité.

Considérant l'avis des Domaines reçu le 19 octobre 2020,

Monsieur Aymeric ZONA a fait une proposition d'acquisition au prix de 62 000 euros, laquelle a été acceptée.

Le local a une superficie de 39,85 m<sup>2</sup> et correspond au lot n°61 de la copropriété « le Montaigne » cadastrée BL974.

Après avis favorable de la Commission Joué Durable réunie le 26 novembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 abstentions ( Laurence HERVÉ, Stéphanie GHERISSI ),

- Autorise la cession du lot n°61 de la copropriété « le Montaigne » située 2 bis rue Descartes, cadastrée BL 974 à Monsieur Aymeric ZONA, au prix de 62 000 euros,
- Autorise Monsieur Aymeric ZONA à déposer les demandes d'autorisation nécessaires pour réaliser ses travaux (pose d'enseigne, modification d'aspect extérieur, autorisation de travaux dans les établissements recevant du public),
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_11-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-11**

#### **Subventions aux associations pour manifestations spécifiques et soutien au tissu associatif en temps de crise sanitaire.**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

La Ville de Joué-lès-Tours soutient les associations par l'attribution de subventions de fonctionnement et par la mise à disposition à titre gracieux de ses installations municipales. Elle apporte également une aide financière dans l'organisation de manifestations et de projets spécifiques.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire qui touche douloureusement le tissu associatif Jocondien, la municipalité souhaite apporter, en priorité, un soutien financier en faveur des associations employeuses, des associations de solidarité et de celles qui interviennent auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, pour les clubs qui ont dû engager des frais pour appliquer strictement les protocoles sanitaires, la Ville a souhaité leur apporter également une aide.

Il est présenté, ci-dessous, le tableau des manifestations spécifiques et des aides au soutien des associations dans le cadre de la crise sanitaire.

Associations	Projets	Propositions
BMX	2ème manche du challenge 37 le 24 octobre 2020/ compétition départementale / participation de 180 pilotes	500 €
BMX	4ème manche de la Coupe du Centre le 25 octobre/ compétition régionale / 300 pilotes attendus	300 €
ARC Jocondien	Investissement sur 5 arcs de pré-compétition pour renouveler le parc vieillissant	500 €
US Joué Rugby	Centre d'accompagnement sportif et éducatif (CASE)	1 000 €
ADAPEI "Les Haies Vives"	Aide suite à l'annulation de "La Marche Solidaire 2020"	400 €
Association "Syrinx"	Festival de jeunes musiciens 18/19 octobre 2020 au Château d'Artigny / promotion de la musique classique.	500 €
Empower ME	Dispositif médico-social pour faciliter l'accès à la plus grande autonomie possible des personnes handicapées en situation de grande dépendance. Projet : création d'un site internet.	3 000 €
Sécurité Routière	Animations de sensibilisation par la sécurité routière	200 €
Triathlon Club de Joué-lès-Tours	Demande d'aide financière suite à la perte de recettes dues aux annulations de 2 manifestations	2 000 €
Jeunes sapeurs-pompiers Sud Agglo	Achat de vestes de pluie pour les séances de sports en extérieur. Ces vêtements seront brodés à l'effigie de la section et avec le logo de la Ville de Joué-lès-Tours.	600 €
Joué Running 37	Organisation du cross régional de la Ligue du Centre dans le Parc de la Rabière en janvier 2021.	2 500 €
Boxe française savate Jocondienne	Acquisition de matériel adapté permettant une meilleure distanciation et améliorer le travail individuel	1 500 €
Tennis de table de Joué-lès-Tours	Stage de reprise en mutualisation avec la Ligue du Centre pour 21 jeunes du club. Action réalisée en août 2020.	500 €
Tennis de table de Joué-lès-Tours	1er tour du critérium fédéral National 2 jeunes à Joué-lès-Tours. Evènement réalisé les 10 et 11 octobre 2020.	1 000 €
Union Cycliste DE Joué-lès-Tours	Aide <u>exceptionnelle</u> suite à l'annulation du vide grenier du 27 septembre 2020 à cause du covid-19	3 000 €
Joué-lès-Tours Sports de glace	Aide <u>exceptionnelle</u> suite à l'annulation des manifestations annulées à cause du covid-19	1 500 €
Club de lutte de Joué-lès-Tours	Aide <u>exceptionnelle</u>	2 000 €

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	Aide exceptionnelle	2 000 €
ASLA	Aide exceptionnelle	2 000 €
Foyer Saint Léger	Aide exceptionnelle	1 000 €
Joué Volley Ball	Aide exceptionnelle	500 €
US Joué Handball	Aide exceptionnelle	500 €
ASJ Basket	Aide exceptionnelle	500 €
Croix Rouge Française	Aide exceptionnelle	1 000 €
Restos du Cœur	Aide exceptionnelle	1 000 €
Secours Catholique	Aide exceptionnelle	1 000 €
Secours populaire	Aide exceptionnelle	1 000 €
Au-delà des frontières	Aide exceptionnelle	2 500 €
Bridge Club de Joué-lès-Tours	Aide exceptionnelle	1 000 €
<b>Total</b>		<b>35 000 €</b>

Après avis favorable de la Commission Joué en Mouvement réunie le 30 novembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Attribue les subventions pour « manifestations spécifiques et soutien au tissu associatif en temps de crise sanitaire » aux associations concernées,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201215-DEL20201214\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : 1**

**Votants : 38**

**Date de convocation :**

**Le 08 décembre 2020**

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-12**

#### **Avance sur subvention de fonctionnement aux associations pour 2021**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Anne JAVET

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

La Ville de Joué-lès-Tours soutient les associations jocondiennes par la mise à disposition des installations (à titre gracieux) et par l'attribution de subventions de fonctionnement.

Le vote des subventions ayant lieu lors du Conseil municipal du 22 mars 2021, il est proposé d'octroyer une avance sur la future subvention de 2021, afin d'éviter des difficultés de trésorerie aux associations ayant des salariés.

Nom de l'Association	Proposition avance sur subvention 2021
Avenir Sportif Jocondien	3 000 €
BMX Club de Joué-lès-Tours	4 000 €
Club de Lutte de Joué-lès-Tours	5 000 €
Club de Voile de Joué-lès-Tours	1 500 €
Joué-lès-Tours Athlétisme	3 000 €
Joué-lès-Tours Football Club Touraine	17 500 €
Joué Natation	4 500 €
Joué Volleyball	4 000 €
Judo Club Jocondien	3 000 €
Tennis Club Jocondien	5 500 €
Tennis de Table de Joué-lès-Tours	18 000 €
US Portugaise de Joué-lès-Tours	7 000 €
US Joué Escrime	4 000 €
US Joué-lès-Tours Handball	6 000 €
US Joué Rugby	12 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture	19 500 €
Centre social Vallée Violette	45 000 €
Centre social Rabière	100 000 €

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 38 voix pour  
et 1 n'ayant pas pris part au vote ( Anne JAVET),

- Approuve les avances de subventions aux associations pour l'année 2021.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.**



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-13** **Téléthon - Contrat d'engagement 2020**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

La Ville de Joué-lès-Tours est partenaire de l'association Française contre les Myopathies (AFM) pour l'organisation de la 33<sup>ème</sup> édition du Téléthon (18<sup>ème</sup> édition à Joué-lès-Tours) qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2020.

L'objectif principal d'une manifestation Téléthon est la collecte d'argent sous différentes formes : dons, achats de produits, participation à un spectacle, à un repas ou une manifestation sportive. Dans ce cadre, la Ville met des structures municipales à disposition des associations (salles, gymnases), coordonne les projets et communique globalement sur ces journées. La somme obtenue à Joué-lès-Tours l'année dernière, s'élevait à 20 830 €.

Cette année, l'épidémie de Covid-19 et le confinement bouleversent l'organisation traditionnelle du Téléthon mais la collecte pourra continuer de manière différente (réseaux sociaux, distribution de bons de soutien... etc.).

Après avis favorable de la Commission Joué en Mouvement réunie le 30 novembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat d'engagement Téléthon pour 2020 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 37  
**Absent(s) représenté(s) :** 2  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-14**

### **Régie Autonome Culturelle - Convention de développement culturel entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Ville de Joué-lès-Tours**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

L'Espace Malraux propose une programmation pluridisciplinaire avec des spectacles dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique et pratique une politique tarifaire permettant ainsi l'accès au plus grand nombre de personnes.

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire apporte un soutien financier à la programmation de l'Espace Malraux en prenant en considération :

- La qualité de l'équipement, unique dans le département,
- La présence d'une équipe administrative et technique professionnelle,
- La situation géographique, lien entre l'espace urbain de l'agglomération et l'espace rural du département.

Les opérations et spectacles retenus pour ce contrat portent le label « Espace Malraux – Scène de Touraine » et tous les supports de communication font mention de ce soutien.

Pour l'année 2020, le montant fixé par le Conseil départemental est de 43 200,00 €.

Après avis favorable de la Commission Joué Rayonnement réunie le 24 novembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve les termes du contrat de développement culturel entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la Ville de Joué-lès-Tours pour l'année 2020, joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201215-DEL20201214\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-15**

### **Prestation à l'Association Tourangelle des Centres Sociaux en soutien à son activité Petite Enfance**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Depuis 2015, la Ville a régulièrement poursuivi son soutien à l'activité Petite enfance de l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (ATCS) notamment dans le cadre de conventions avec la CAF Touraine (cf. délibérations du Conseil municipal des 13 avril 2015, 13 novembre 2017 et 25 mars 2019).

Ainsi, pour les personnels de la CAF Touraine mis à disposition de l'ATCS dans le cadre des services Petite enfance, la Ville reçoit les montants intégraux correspondant à ces ressources humaines via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CAF puis les reversement à la CAF Touraine ou à l'ATCS (si des personnels CAF ont été remplacés durant l'année par l'ATCS).

Pour 2020, deux personnels CAF ont fait l'objet d'un remplacement pour un montant de 23 916,93 € par l'ATCS.

La Ville va donc attribuer une prestation de ce montant à l'ATCS et se verra intégralement remboursée via le CEJ (pour information, la Ville a déjà reçu dans ce cadre 107 331 € au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2020).

Après avis favorable de la Commission Joué Vivre Ensemble réunie le 1er décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise le versement d'une prestation de 23 916,93 € à l'ATCS dans le cadre du dispositif de soutien à son secteur petite enfance (cf. convention avec la CAF Touraine délibération du 25 mars 2019),  
Cette somme sera remboursée par la CAF Touraine à la Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-16** **Subventions pour aides à projets aux écoles**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

La Ville dispose d'un fonds d'aide à projets d'un montant de 90 000 €, pour l'année 2020, à destination des coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles.

La somme de 83 000 € est octroyée sous forme de subventions aux écoles élémentaires en fonction des projets qui sont soumis tout au long de l'année.

Au regard des projets qui sont parvenus à ce jour à la Direction Joué Famille, il est proposé d'attribuer les sommes suivantes aux coopératives scolaires pour une cinquième et dernière série d'aide aux projets 2020, selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	SOMME ATTRIBUÉE	PROJET
Coopérative scolaire École élémentaire Rotière	367,50 €	- Visite de la Cité Royale de Loches - 45 élèves de CM1
Coopérative scolaire École élémentaire Vallée Violette	3 728 €	- Classe découverte sur les volcans à Sainte-Ours près du Puy de Dôme. Une randonnée guidée et un atelier à Vulcania y seront proposés - 24 élèves de CM1
Coopérative scolaire École élémentaire Mignonne	3 637,34 €	- Projet autour du Moyen-âge - intervention de l'association Intermède - 56 élèves de CM1 - Achat de malles de jeux de société sur la réflexion, la concentration... - 250 élèves de toute l'école - Visite de Château de Villandry - 126 élèves de CP, CE1 et d'ULIS - Spectacle à l'Espace Malraux - 26 élèves de CM2 - Achats de plans de sciences- 250 élèves de toute l'école - Achat de matériel pédagogique autour du climat - 250 élèves de toute l'école - Matériel et plantation pour le projet jardin - 150 élèves de CP, CE1 et CE2 - Documents et supports pour le projet d'école autour du climat - 250 élèves de toute l'école

Après avis favorable de la Commission Joué Vivre Ensemble réunie le 1er décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve les subventions attribuées à chaque école.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,

Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*





**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-17**

#### **Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouvel équipement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain: composition du jury et montant de la prime**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Le quartier prioritaire de la Rabière a été retenu avec les trois autres quartiers prioritaires de de Tours Métropole Val de Loire pour bénéficier d'investissements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Ce programme qui se déploiera jusqu'en 2026 (date prévisionnelle) porte sur le secteur dit de la "Vieille Rabière" avec pour ambition d'ouvrir et de désenclaver le quartier en particulier sur le secteur Nord, de rénover le parc social de logements, de réaménager les espaces publics et de diversifier l'offre d'habitat.

Après destruction de deux barres d'immeubles, le quartier s'ouvrira largement au Nord vers le centre-ville. La ville a choisi de marquer cette ouverture par l'implantation d'un nouvel équipement public qui comprendra :

- Un multi-accueil de 25 places (transfert de la crèche Delorme augmentée de 5 places).
- Un local d'accueil pour les adolescents (suite à la destruction du chalet Rabière).
- Le Point Ecoute Parents (transfert depuis le centre-ville).
- Des salles partagées : accueil parents-enfants.

Cet équipement devrait ouvrir ses portes fin 2023. Un premier travail a commencé avec un programmiste et les services de la Ville. Le coût global du projet est évalué à quatre millions d'euros TTC.

Pour conduire ce projet, un concours restreint de maîtrise d'œuvre va être organisé par la commune pour la construction de ce nouvel équipement.

En application de l'article R2162-17 du Code de la Commande Publique, les candidatures et les offres remises dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre devront être examinées par un jury, lequel devra émettre un avis auprès de l'acheteur.

En application des articles R2162-22 et R2162-24 du Code de la Commande Publique, devront participer au jury les membres élus de la commission d'appel d'offres et de personnes indépendantes des participants au concours ayant la même qualification, à proportion d'un tiers des membres du jury.

Il est rappelé que les membres élus de la commission d'appel d'offres sont les suivants :

Membres titulaires :

Madame Dominique BOULOZ  
Monsieur Guy FANDO  
Monsieur Bernard SOL  
Monsieur Cyril PALIN  
Monsieur Francis GERARD

Membres suppléants :

Monsieur Lionel AUDIGER  
Monsieur Michel ALLARD  
Monsieur Philippe LACARTE  
Monsieur Jean-Claude DROUET  
Madame Marie-Line MOROY

Les membres élus titulaires pourront être remplacés, si besoin, par les membres élus suppléants pour siéger dans le jury.

Des personnes qualifiées ayant la qualification exigée pour participer au concours (architectes ou une qualification équivalente) devront participer au jury avec voix délibérative.

Il est proposé que ces personnes soient désignées ultérieurement par le président du jury.

En ce qui concerne la présidence du jury, il est proposé qu'elle soit assurée par Monsieur le Maire, président de droit de la commission d'appel d'offres, ou par son représentant par délégation, Monsieur Gilles LHERPINIÈRE.

Il est proposé que le jury sélectionne trois (3) maîtres d'œuvre ayant remis l'intégralité des prestations demandées. Ils devront réaliser une esquisse du projet après remise par la Ville du programme de l'opération.

Il est proposé que le maître d'œuvre sélectionné reçoive une prime égale à douze mille euros hors taxes (12 000€ HT) qui sera considérée comme acompte et déduite des honoraires dus au titre de l'esquisse.

Les deux candidats non retenus percevront une somme du même montant, soit douze mille euros hors taxes (12 000€ HT) au titre d'indemnité.

Toutefois, dans le cas où le jury estimerait que la prestation serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, le maître d'ouvrage se réserverait la possibilité de réduire ou de ne pas rétribuer le montant de la prime.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Décide qu'un concours restreint de maîtrise d'œuvre va être mis en place pour la construction d'un nouvel équipement dans le cadre du Nouveau Programme National de renouvellement Urbain
- Décide que le jury sera composé comme suit :
  - Les cinq (5) membres élus avec voix délibérative de la commission d'appel d'offres,
  - Trois (3) personnes avec voix délibérative qualifiées, indépendantes des participants au concours désignées ultérieurement par le président du jury,
  - Un président du jury qui sera Monsieur le Maire, président de droit de la commission d'appel d'offres ou son représentant par délégation, Monsieur Gilles LHERPINIÈRE.
- Dit que l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les techniciens compétents des services municipaux pourront assister techniquement le Jury mais sans prendre part au vote,
- Décide que trois (3) maîtres d'œuvre seront sélectionnés par le jury
- Décide que le maître d'œuvre retenu recevra une prime égale à douze mille euros hors taxes (12 000€ HT) pour la réalisation de son esquisse qui sera considérée comme acompte et sera déduite des honoraires dus au titre de l'esquisse.
- Décide que les deux (2) candidats non retenus percevront également une indemnité de douze mille euros hors taxes (12 000€ HT).
- Décide que, dans le cas où le jury estimerait que les prestations d'un candidat seraient incomplètes ou ne répondraient pas au programme, le maître d'ouvrage se réserverait la possibilité de réduire ou de ne pas rétribuer le montant de la prime ou de l'indemnité.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter des subventions au taux maximal auprès de tout partenaire.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-18**

#### **Modification du tableau des effectifs : Ouverture de postes permanents**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes :

#### Sports

- **1 poste d'Adjoint Technique à temps complet**

## Direction des Finances

- **1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet**

## Petite enfance

- **2 postes d'Adjoint Technique à temps complet**
- **1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants de Seconde Classe à temps complet**

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (*vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire*). Le contrat est alors conclu pour une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le traitement sera calculé par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Seconde Classe, assorti du régime indemnitaire correspondant.

Un agent, titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, est positionné sur un poste dont les missions relèvent de la filière administrative. Son grade n'étant pas en totale adéquation avec les fonctions qui lui sont confiées, il est proposé de le placer dans une situation statutaire plus conforme avec son profil de poste et d'ouvrir :

- **1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet**

## Relations écoles

- **1 poste d'Adjoint Technique à temps complet**

## Direction des Ressource Humaines

- **1 poste de Conseiller Socio-Educatif à temps complet**

## Médiathèque

- **1 poste dans le cadre d'emplois des Assistants de Conservation à temps complet**

Pour occuper les fonctions d'Assistant public adultes, avec les missions suivantes :

Référent des partenaires des publics adultes et adolescents

Participer à la constitution d'une collection de ressources documentaires à caractère encyclopédique et la valoriser auprès de l'ensemble des publics adolescents et adultes

Assurer l'accueil des publics au sein de l'Espace Adultes et de l'Espace Musique / Cinéma

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 « *vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire* ». Le contrat est alors conclu pour une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et assorti, le cas échéant, du régime indemnitaire correspondant.

## Développement durable

### ➤ 1 poste de Technicien à temps complet

pour occuper les fonctions de Responsable du service Développement Durable avec les missions suivantes :

Mettre en œuvre la politique locale de développement durable de la ville en lien avec les différents acteurs internes et externes

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 « *Lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient* », pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

Le candidat retenu devra justifier d'un diplôme de niveau 5 ou d'une expérience professionnelle susceptible d'être validée en équivalence de ce diplôme. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des Techniciens Territoriaux et assorti, le cas échéant, du régime indemnitaire correspondant.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise les ouvertures de postes précisées ci-dessus.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-19**

#### **Modification du tableau des effectifs : Ouverture de postes non permanents**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Afin de pallier les recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents, il convient d'ouvrir :

## Moyens généraux

- **1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 354.

Suite au départ à la retraite d'un agent à temps complet et afin d'effectuer son remplacement, il est proposé de répartir son taux d'emploi en augmentant le taux d'emploi de trois postes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- **1 poste d'Adjoint Technique de 17,5/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>**
- **1 poste d'Adjoint Technique de 17,5/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup>**
- **1 poste d'Adjoint Technique de 21/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>**

## Bulle d'O

- **1 poste d'Adjoint Technique à temps complet**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 354.

- **1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 31 janvier 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif, indice brut 354.

## Brigade Ville propre

- **2 postes d'Adjoint Technique à temps complet**

Les postes seront ouverts pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 354.

## Direction des Ressources Humaines

- **1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif, indice brut 354.

## Petite Enfance

### ➤ **1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 21/35<sup>ème</sup>**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 354.

### ➤ **1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup>**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 354.

## Petite Enfance – Pôle A Petits Pas – Accueil mercredis

### ➤ **1 poste d'Adjoint de direction**

Le poste sera ouvert pour à compter du 4 janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, indice brut 376 et basée sur un forfait journalier de 10 heures.

## Restauration municipale

### ➤ **2 postes d'Agent de restauration, self la Borde**

Les postes seront ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 6 juillet 2021, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée, au prorata des heures effectuées, à raison de 6 heures hebdomadaires maximum, par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 354.

## Cadre de Vie et Aménagement

### ➤ **1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet**

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des Adjoints Administratifs.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

### ➤ Autorise les ouvertures de postes précisées ci-dessus.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-20** **Adoption du tableau des effectifs**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes :

Après la tenue des Commissions Administratives Paritaires relatives au tableau d'avancement et promotions internes au titre de l'année 2020, les postes d'origine occupés par les agents promus à un autre grade ainsi que les postes non pourvus restent aujourd'hui vacants.

Il convient donc de fermer ces postes ainsi que des postes occupés par des agents partis à la retraite ou par mutation, etc... et qui restent aujourd'hui vacants, et d'effectuer ainsi une mise à jour du tableau des effectifs figurant en annexe.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-21**

### **Décision modificative n° 2 du Budget principal 2020**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

La décision modificative 2020 n° 2 intègre une prévision des impacts financiers de la pandémie et les mesures de couverture budgétaire prises pour y faire face. Elle comporte également une mesure de désendettement conforme aux besoins actualisés de financement de la section d'investissement.

**RECETTES FONCTIONNEMENT** **-1 093 062.76****Pôle Direction Générale des Services**

Titres sécurisés 6 390.00

**Pôle Ressources**

Ajustement impôts locaux -108 930.00

Ajustement sur Taxe Communale de Consommation Finale d'Electricité -31 875.00

Ajustement sur DGF - dotation de solidarité urbaine 2020 -8 875.00

Ajustement subvention masques CD -18 580.00

**Pôle Parcours de vie**

Participation familles jeunesse -55 728.00

Recettes petite enfance -184 143.00

Recettes périscolaires -16 907.00

Recettes études surveillées -4 000.00

Participation familles restauration scolaire -135 929.00

Autres prestations -14 875.00

Participation TMVL transports -48 156.00

Participations familles transports -4 444.00

**Pôle Promotion de la Ville**

Manque à gagner suite à l'annulation des Années Joué -42 379.00

Opération supplétives RAC - refacturation personnel mis à disposition -3 736.76

**Pôle Vivre ensemble**

Annulation CSM de printemps -2 000.00

Fermeture patinoire vacances de printemps -2 300.00

Manque à gagner locations gymnases -10 320.00

Manque à gagner sur recettes Bulle d'O -402 115.00

Annulation stages musiques actuelles école de musique -1 660.00

Subvention DRAC médiathèque imprimé librairie 5 000.00

**Pôle Cadre de vie et aménagement**

Remboursement carburant par TMVL -6 000.00

Annulation "Faites le printemps" -1 500.00

**DEPENSES FONCTIONNEMENT** **-1 093 062.76****Pôle Direction Générale des Services**

Affranchissement -6 000.00

Prestations élections -13 630.00

Cadeaux, mariages -600.00

Prestations -40 000.00

Fermeture de la baignade -22 500.00

Produits de désinfection, gel hydro alcoolique 2 000.00

Pièces pour nébulisateur 1 200.00

Aide exceptionnelle au Liban 1 500.00

**Pôle Ressources**

Reprise de crédits sur budget de reversement à TMVL -61 355.00

Dotation provision 2020	10 000.00
TCCFE	-10 840.00
Diminution FPIC	-30 320.00
Réduction des dépenses imprévues	-760 983.89
Ajustement du budget ressources humaines	190 500.00
Frais d'annonces sur recrutements	-2 000.00
Déplacements et frais de mission	-5 100.00
Prestations diverses personnel	-10 000.00
Médecine du travail	-4 000.00
Consommation fournitures administratives et informatiques	-7 680.00

#### **Pôle Parcours de Vie**

Reprises sur fournitures jeunesse	-7 300.00
Alimentation restauration scolaire	-150 000.00
Produits entretien, petits matériels et fournitures restauration scolaire	-10 000.00
Transports jeunesse, scolaires et cartes fil bleu	-36 187.00
Ajustement sur subvention à verser au CCAS	10 000.00

#### **Pôle Promotion de la Ville**

Annulation des Années Joué communication	-68 480.00
Annulation feu d'artifice	-24 500.00
Annulation Auto Enjouées	-45 000.00
SACEM	-11 200.00
Renforcement de la subvention d'équilibre pour la RAC - Espace Malraux	155 302.24
Opérations supplétives RAC - Mises à disposition de salles et personnel	-62 041.11

#### **Pôle Vivre ensemble**

Manifestations diverses sport	-3 700.00
Frais de nettoyage de la Baignade	-3 710.00
Surveillance baignade	-20 500.00
Droits d'entrée CSM	-720.00
Prestations pour les scolaires	-2 145.00
Reprises sur dépenses Bulle d'O	-53 690.00
Annulation stage musiques actuelles	-3 600.00

#### **Pôle Cadre de vie et aménagement**

Carburant	-16 000.00
Fournitures mécaniques	-2 000.00
Entretien matériel roulant et matériel mécanique divers	-5 000.00
Complément sur consommation chauffage	40 000.00
Annulation Faites le Printemps	-1 703.00
Fournitures développement durable	-1 000.00

#### **RECETTES INVESTISSEMENT**

**-922 918.00**

#### **Pôle Ressources**

Taxe d'aménagement	-22 918.00
Diminution du recours à l'emprunt	-900 000.00

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-922 918.00</b>
<b>Pôle DGS</b>	
Équipement du cimetière	-5 000.00
Reprise crédits équipements élections	-2 820.00
<b>Pôle Ressources</b>	
Décalage en 2021 du changement de progiciel de gestion	-156 330.00
Solde de l'ajustement du fonds de concours à TMVL sur travaux voirie	-270 400.00
Complément sur acquisitions foncières	24 700.00
Reprise sur travaux légers bâtiments communaux	-27 470.00
Reprise sur budget matériel de sécurité	-20 000.00
Constitution d'une ligne de dépenses imprévues en investissement	430 736.41
<b>Pôle Parcours de vie</b>	
Complément sur programmiste projet NPRU	3 420.00
Clôture et aménagements légers écoles	-20 000.00
Travaux écoles	-370.00
Mobilier MPE	-4 000.00
Reprise de crédits sur CP 2020 opération la Borde voirie	-15 454.60
Reprise de crédits sur CP 2020 opération la Borde travaux	-8 196.51
Reprise de crédits sur CP 2020 opération bâtiment NPNRU	-15 980.00
Reprise de crédits sur CP 2020 opération bâtiment modulaire	-24 096.00
<b>Pôle Promotion de la Ville</b>	
Reprise de crédits sur travaux à l'Espace Malraux	-7 000.00
<b>Pôle vivre ensemble</b>	
Travaux divers sports	-37 000.00
Reprise de crédits sur CP 2020 opération Gymnases Sud équipements	-5 493.62
Reprise de crédits sur CP 2020 opération Gymnases Sud travaux	-116 203.68
Reprise de crédits sur stationnement PMR école de musique	-6 000.00
<b>Pôle Cadre de vie et aménagement</b>	
Reprise de crédits sur travaux légers Hôtel de Ville	-69 500.00
Reprise de crédits sur travaux légers bâtiments communaux	-19 800.00
Reprise de crédits sur travaux divers de voirie	-90 000.00
Reprise de crédits sur bornes électriques marché République	-45 000.00
Reprise de crédits sur CP 2020 opération château La Borde	-59 820.00
Décalage en 2021 des travaux du mail Jocondie	-355 840.00

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1 093 062.76</b>
70	70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	-2 000.00
	7062	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CARACT. CULTUREL	-1 660.00
	70631	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SPORTIF	-404 415.00
	70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CARACT. DE LOISIRS	-16 740.00
	7066	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	-43 432.00
	70671	REDEV. ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES	-16 907.00
	70672	PRODUITS RESTAURATION SCOLAIRE	-135 929.00
	70673	PART. FAMILLES ETUDES SURVEIL	-4 000.00
	70841	MAD DU PERSONNELAUX BUDGETS ANNEXES	14 864.43
	70872	RBST DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	-18 601.19
	70873	RBST DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	-14 875.00
	70876	RBST DE FRAIS PAR GFP DE RATTACHEMENT	-6 000.00
		<b>Total chapitre 70</b>	<b>-649 694.76</b>
73	73111	TAXE FONCIERES ET D'HABITATION	-108 930.00
	7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	-31 875.00
		<b>Total chapitre 73</b>	<b>-140 805.00</b>
74	74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	-8 875.00
	7461	DGD	5 000.00
	74718	AUTRES	6 390.00
	7472	PARTICIPATIONS REGIONS	-9 250.00
	7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	-18 580.00
	74751	GFP DE RATTACHEMENT	-61 585.00
	7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	-205 343.00
		<b>Total chapitre 74</b>	<b>-292 243.00</b>
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	-10 320.00
		<b>Total chapitre 75</b>	<b>-10 320.00</b>
		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1 093 062.76</b>
011	60613	CHAUFFAGE URBAIN	40 000.00
	60622	CARBURANTS	-16 000.00
	60623	ALIMENTATION	-150 000.00
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-1 875.00
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	-4 140.00
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-1 800.00
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-8 610.00
	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-23 800.00
	61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	-4 000.00
	61558	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	-23 500.00
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-2 000.00
	6232	FETES ET CEREMONIES	-64 183.00
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-180.00
	6247	TRANSPORT COLLECTIF	-36 187.00
	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-1 100.00
	6256	MISSIONS	-4 000.00
	6257	RECEPTIONS	-2 240.00
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	-6 000.00
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-3 710.00
	62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET ANNEXE	-70 755.99

	62876	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU GFP DE RATTACH.	-61 355.00
	6288	AUTRES	-206 300.00
	6358	AUTRES DROITS	-11 200.00
		<b>Total chapitre 011</b>	<b>-662 935.99</b>
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	8 714.88
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	72 115.00
		COTISATIONS AUX CAISSES DE	
	6453	RETRAITES	107 885.00
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	-4 000.00
		<b>Total chapitre 012</b>	<b>184 714.88</b>
14	739113	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITE	-10 840.00
	739223	FPIC	-30 320.00
		<b>Total chapitre 014</b>	<b>-41 160.00</b>
65	6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	10 500.00
	657362	SUBVENTION AU CCAS	10 000.00
	6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	1 500.00
		<b>Total chapitre 65</b>	<b>22 000.00</b>
	67441	SUBV. EXCEPTIONNELLES AUX BUDGETS ANNEXES	155 302.24
		<b>Total chapitre 67</b>	<b>155 302.24</b>
68	6817	DOT. AUX PROV. POUR DEPREC.DES ACTIFS	10 000.00
		CIRCULANTS	
		<b>Total chapitre 68</b>	<b>10 000.00</b>
022	022	DEPENSES IMPREVUES	-760 983.89
		<b>Total chapitre 022</b>	<b>-760 983.89</b>
		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>-922 918.00</b>
10	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	-22 918.00
		<b>Total chapitre 10</b>	<b>-22 918.00</b>
16	1641	EMPRUNTS EN FRANCS OU EN EUROS	-900 000.00
		<b>Total chapitre 16</b>	<b>-900 000.00</b>
		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-922 918.00</b>
20	2031	FRAIS D'ETUDES	3 420.00
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-156 330.00
		<b>Total chapitre 20</b>	<b>-152 910.00</b>
204	2041512	SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES - GFP REGROUPEMENT	-270 400.00
	204182	SUBVENTIONS TRAVAUX BATIMENTS	-7 000.00
		<b>Total chapitre 204</b>	<b>-277 400.00</b>
21	2115	TERRAINS BATIS	24 700.00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	-20 000.00
	21311	HOTEL DE VILLE	-69 500.00
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	-370.00
	21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	-5 000.00
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-47 270.00
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	-90 000.00

	2152	INSTALLATION DE VOIRIE	-6 000.00
	21534	INSTAL., MAT. ET OUTIL. TECHN. RESEAUX D'ELECTRIF.	-45 000.00
	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	- 4000.00
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	-28 313.62
		Divers	-22 820.00
		AP Gymnases Sud – équipements	-5 493.62
		<b>Total chapitre 21</b>	<b>-290 753.62</b>
23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-261 296.19
		Divers	-37 000.00
		AP Centre de loisirs La Borde - bâtiment	-8 196.51
		AP Gymnases Sud – bâtiment	-116 203.68
		AP Château La Borde	-59 820.00
		AP Bâtiment NPNRU	-15 980.00
		AP Bâtiment modulaire jeunesse	-24 096.00
	2315	IMMO. EN COURS INSTAL. MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-371 294.60
			-355 840.00
		AP Centre de loisirs La Borde – voirie	-15 454.60
		<b>Total chapitre 23</b>	<b>-632 590.79</b>
020	020	DEPENSES IMPREVUES	430 736.41
		<b>Total chapitre 020</b>	<b>430 736.41</b>

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI ),

- Approuve la décision modificative 2020 n°2 du Budget principal.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 37  
**Absent(s) représenté(s) :** 2  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-22**

### **Révision de la situation 2020 des opérations en AP/CP - Budget principal**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Il convient de procéder à la révision suivante de la situation des opérations gérées en AP/CP pour 2020 :

Diminution du crédit de paiement 2020 de l'opération « accueil de loisirs La Borde » de 23 651,11 euros pour atteindre 75 979,42 euros et augmentation du crédit de paiement 2021 de 23 651,11 euros pour atteindre 23 651,11 euros.

Diminution du crédit de paiement 2020 de l'opération « Gymnases Sud » de 121 697,30 euros pour atteindre 765 496,94 euros et augmentation du crédit de paiement 2021 de 121 697,30 euros pour atteindre 121 697,30 euros.

Augmentation de l'autorisation de programme « Bâtiment modulaire jeunesse » de 50 000 euros pour atteindre 300 000 euros, diminution du crédit de paiement 2020 de 24 096 euros pour atteindre 2 904 euros et augmentation du crédit de paiement 2021 de 24 096 euros pour atteindre 297 096 euros.

Diminution du crédit de paiement 2020 de l'opération « bâtiment NPNRU » de 15 980 euros pour atteindre 4 020 euros, maintien du crédit de paiement 2021 à 300 000 euros et augmentation du reste à financer au-delà de 2021 de 15 980 euros pour atteindre 3 695 980 euros.

Diminution du crédit de paiement 2020 de l'opération « réhabilitation du Château La Borde » de 59 820 euros pour atteindre 180 euros, diminution du crédit de paiement 2021 de 500 000 euros pour atteindre 500 000 euros et augmentation du reste à financer au-delà de 2021 de 559 820 euros pour atteindre 899 820 euros.

Au total, le cumul du montant des opérations gérées par autorisations de programme prévues en 2020 est de 20 068 500 euros. Le cumul des crédits de paiement antérieurs au 1/01/2020 est de 13 381 675,23 euros, le cumul des crédits de paiements 2020 de 848 580,36 euros, celui des crédits de paiement 2021 de 1 242 444,41 euros et le reste à financer au-delà de 2021 est de 4 595 800 euros.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI ),

➤ Adopte cette mesure.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL202011214\_23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-23**

### **Décision modificative n° 1 du Budget annexe de la Régie Autonome Culturelle 2020**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Le montant de la décision modificative 2020 n°1 intègre des mesures d'ajustements pour 2020. Elle se décompose comme suit :

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise du coronavirus. La quasi-totalité des spectacles et événementiels prévus dans le BP 2020 n'a pu avoir lieu. En pratique, l'Espace Malraux n'a pas fonctionné entre le 16 mars et le 31 décembre 2020.

En conséquence, les recettes prévues n'ont pu être réalisées. Ces recettes sont constituées des éléments suivants : billetterie des spectacles, locations de salles, produits supplétifs pour les occupations de l'Espace Malraux pour les événements mairie, refacturations des prestations techniques, droits de location billetterie, redevances bar, mécénat, partenariat, subventions région et département.

L'ensemble des recettes prévues au budget total 2020 s'élevait à 1 329 397 € (hors participation Ville et résultat de l'exercice précédent). L'estimation du réalisé s'élève à 960 413,74 € (hors participation Ville et résultat de l'exercice précédent), soit un manque à gagner de 368 983,26 €.

Il est à noter que les recettes déjà encaissées pour les spectacles (réservations) ont été comptabilisées en recettes de fonctionnement. Conformément aux consignes de la Trésorerie, les remboursements ont été effectués en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011 (charges à caractère général) pour un total de 129 000 €. Dans le même temps, compte tenu de l'activité réduite, les dépenses prévues au budget 2020 ont été considérablement réduites. Au final, le budget 2020 prévoyait 1 903 064,03 € de dépenses, or l'estimation du réalisé s'élève à 1 689 383,01 €, soit 213 681,02 € d'économies.

Il est à noter que dans le cadre du programme municipal de soutien aux artistes et techniciens du spectacle, des indemnités ont été versées à hauteur de 64 344 € (durant la première et la seconde vague de l'épidémie).

Au 31 décembre 2020, en tenant compte de la participation de la Ville telle que prévue au budget 2020 (à hauteur de 529 080 €), l'Espace Malraux prévoit une perte estimée à 155 302,24 € : 96 997,89 € au titre de son exploitation directe et 58 304,35 € au titre des opérations supplétives avec la Ville (notamment la perte de recettes sur les mises à disposition de salles à la Ville).

La participation Ville doit donc être réévaluée à 684 382,24 € au moyen de la décision modificative : 423 749,89 € au titre de son exploitation directe et 260 632,35 euros au titre des opérations supplétives avec la Ville.

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-213 681.02</b>
013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	1 104.40
		<b>Total chapitre 013</b>	<b>1 104.40</b>
70	70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	13 166.67
	7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	-42 997.65
	70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	-9 408.50
	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	-33 397.30
	70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	-62 165.12
	70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	-70 755.99
	70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	-24 535.29
		<b>Total chapitre 70</b>	<b>-230 093.18</b>
74	7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	-40 352.07
	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 477.74
		<b>Total chapitre 74</b>	<b>-33 874.33</b>
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	-153 970.15
	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	-5.00

		<b>Total chapitre 75</b>	<b>-153 975.15</b>
77	774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	155 302.24
	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 855.00
		<b>Total chapitre 77</b>	<b>203 157.24</b>
		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-213 681.02</b>
011	60622	CARBURANTS	-100.00
	60623	ALIMENTATION	-1 991.84
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-345.67
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	-176.20
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-363.27
	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-1 313.25
	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-13 238.58
	615228	ENTRETIEN ET REPARATION	-3 004.58
	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	-2 722.59
	6156	MAINTENANCE	-1 154.70
	6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	-136.70
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	-2 075.12
	6228	DIVERS	-31 080.34
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-3 547.05
	6247	TRANSPORT COLLECTIF	-1 474.91
	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-13 428.70
	6256	MISSIONS	-285.89
	6257	RECEPTIONS	-13 225.46
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	-33.92
	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-1 605.99
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	-35.97
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-6 074.49
	6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	-484.00
	62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	-18 601.19
	6288	AUTRES	-28 744.20
	63512	TAXES FONCIERES	-359.00
	637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	-19 466.07
		<b>Total chapitre 011</b>	<b>-165 069.68</b>
012	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	-349.46
	6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	-87.98
	6333	PARTICIP. DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROF. CONTINUE	-30.45
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	-620.10
	64131	REMUNERATION	-28 479.07
	6451	COTISATIONS A L'URSSAF	-7 063.14
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-2 568.23
	6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	-3 091.04
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	-0.90
	6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	-6 020.97
		<b>Total chapitre 012</b>	<b>-48 311.34</b>
65	6541	CREANCES ADMINISES EN NON VALEUR	-2 000.00
		<b>Total chapitre 65</b>	<b>-2 000.00</b>
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	-300.00

		<b>Total chapitre 67</b>	<b>-300.00</b>
68	6817	DOT. AUX PROVISIONS POUR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	2 000.00
		<b>Total chapitre 68</b>	<b>2 000.00</b>
		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>-7 000.00</b>
13	13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	-7 000.00
		<b>Total chapitre 13</b>	<b>-7 000.00</b>
		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>-7 000.00</b>
21	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-7 000.00
		<b>Total chapitre 21</b>	<b>-7 000.00</b>

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 abstentions ( Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI ),

- Approuve la décision modificative 2020 n°1 du Budget annexe de la Régie Autonome Culturelle.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-24**

### **Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers 2020 - Budget principal**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

En concertation avec le Comptable Public, dans l'optique d'améliorer la vision patrimoniale des comptes de la Ville, il convient de constituer, en complément de l'inscription annuelle de crédits d'admission en non-valeur, une provision pour dépréciation des actifs circulants valorisant le risque de dépréciation des comptes de tiers du budget principal de la Ville.

Le calcul de la provision est défini de la manière suivante :

Le stock des titres émis au 31/12/N-2 et qui n'ont pas été recouverts au 12/10/N sont totalisés. Un taux de provision de 20 % est appliqué.

Pour information, pour l'année de référence 2020, le montant des titres non recouverts est de 50 066,68 euros. Le montant de la provision calculée arrondi au millier d'euros sera donc de 10 000 euros.

Les crédits sont prévus au chapitre 68 « dotations aux provisions » sous le régime semi budgétaire (uniquement une inscription en dépenses de fonctionnement au chapitre 68 pour constitution et augmentation de la provision et une inscription en recettes de fonctionnement au chapitre 78 « reprises sur provision » en cas de reprise totale ou partielle de la provision).

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI ),

- Approuve la constitution d'une provision 2020 pour dépréciation des comptes de tiers de 10 000 euros.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 37  
**Absent(s) représenté(s) :** 2  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-25**

### **Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers 2020 - Budget annexe de la Régie Autonome Culturelle**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

En concertation avec le Comptable Public, dans l'optique d'améliorer la vision patrimoniale des comptes de la Ville, il convient de constituer, en complément de l'inscription annuelle de crédits d'admission en non-valeur, une provision pour dépréciation des actifs circulants valorisant le risque de dépréciation des comptes de tiers du budget annexe de la Régie Autonome Culturelle.

Pour information, pour l'année de référence 2020, le montant des titres comportant un risque de non recouvrement est de 2 015 euros. Il est préférable de constituer une provision pour couvrir le cas échéant cette somme.

Les crédits sont prévus au chapitre 68 « dotations aux provisions » sous le régime semi budgétaire (uniquement une inscription en dépenses de fonctionnement au chapitre 68 pour constitution et augmentation de la provision et une inscription en recettes de fonctionnement au chapitre 78 « reprises sur provision » en cas de reprise totale ou partielle de la provision).

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, Le Conseil municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI ),

- Approuve la constitution d'une provision 2020 pour dépréciation des comptes de tiers de 2 000 euros.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-26**

### **Attribution du fonds de concours 2020 à Tours Métropole Val de Loire**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

A la suite de l'extension des compétences de l'ex Communauté d'agglomération en Communauté Urbaine puis en Métropole, il a été acté, qu'au vu du montant de transfert de charges d'investissement proposé pour chaque commune, la Métropole s'engagerait à réaliser, sur chaque commune un même montant d'investissement annuel.

Dans l'hypothèse où, sur un exercice la Commune souhaite que la Métropole investisse davantage, celle-ci doit apporter un fonds de concours afin d'assurer la neutralité des transferts de charges.

Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie 2020 à réaliser sur la Commune de Joué-lès-Tours, sollicite un fonds de concours de 1 042 108,68 € de la Commune.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Objet du Fonds de concours	N° OP.	Montant HT	Montant TTC	Charges nettes Métropole	Montant FDC sollicité par la Métropole	% FDC par rapport au solde des charges nettes de la Métropole
Fonds d'investissement 2020 Joué-lès-Tours	201266P	2 084 217,36	2 501 060,83	2 084 217,36	1 042 108,68	50 %

Ce dispositif est prévu par le Budget de la Ville.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise l'attribution du fonds de concours d'investissement sollicité par Tours Métropole Val de Loire selon le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-27** **Aide exceptionnelle au Liban**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

Le 4 août 2020, la capitale libanaise, Beyrouth, a connu une série d'explosions dans un entrepôt de son port. Cette catastrophe qui a fait au moins 190 morts et plus de 6 500 blessés ne laisse personne indifférent.

Outre la tragédie des pertes humaines, les dégâts matériels sont évalués à plusieurs milliards d'euros et placent la ville libanaise et le pays dans une situation extrêmement préoccupante. Tous les secteurs sont touchés : la santé, l'approvisionnement en denrées alimentaires, l'industrie, le logement ou encore les transports.

Suite à l'appel formulé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour contribuer à venir en aide au Liban en médicaments, en matériel médical, en aide alimentaire, en équipements et matériaux de construction, la Ville de Joué-lès-Tours souhaite s'associer à cette initiative humanitaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000,00 € au profit des victimes de cette terrible catastrophe par l'intermédiaire de « l'Association Francophone pour les Malades Mentaux » (AFMM).

S'agissant de cette subvention, il est indiqué que les modalités de son attribution seront précisées dans une convention signée entre la Ville de Joué-lès-Tours et cette association, celle-ci s'engageant à contribuer à un projet solidaire et d'intérêt général pour le Liban.

Après avis favorable de la Commission Joué Citoyen réunie le 8 décembre 2020,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Attribue une subvention d'un montant de 3 000,00 € au profit des victimes de la catastrophe du 4 août 2020 à Beyrouth par l'intermédiaire de « l'Association Francophone pour les Malades Mentaux » (AFMM.), pour le parrainage de patients devant être pris en charge sur le plan psychiatrique et psychologique,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention entre la Ville de Joué-lès-Tours et « l'AFMM ».

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20201217-DEL20201214\_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 17/12/2020

**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 37**

**Absent(s) représenté(s) : 2**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

Le 08 décembre 2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 14 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-12-28**

### **Délégations au Maire - Compte-rendu des décisions n°416 à n°529**

Le 14 décembre 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Marie-Line MOROY, Stéphanie GHERISSI

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Guy FANDO à Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Thérèse LEBLEU

En vertu des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte, à la fin de chacune des réunions du Conseil municipal, des décisions prises en application de la délégation prévue par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal

- Prend acte des décisions n°416 à n° 529.

Joué-lès-Tours, le 15 décembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***